

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 25/10/2007 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant par 487 voix pour, 73 contre et 15 abstentions le rapport de M. Kyösti **VIRRANKOSKI** (ALDE, FI), le Parlement européen se rallie largement à sa commission des budgets et amende le projet de budget de l'UE pour l'exercice 2008.

Globalement, le Parlement déplore que le Conseil ait amputé du budget 2008 **quelque 717 Mios EUR** par rapport à l'avant-projet de budget de la Commission (APB), ramenant ainsi les crédits de paiement à 128,401 milliards EUR. **Le Parlement s'oppose ainsi avec force aux réductions de crédits de paiement**, représentant 2,123 milliards EUR, que le Conseil a opérées dans le projet de budget (PB), donnant lieu à un total de 119,41 milliards EUR en crédits de paiement, soit l'équivalent de 0,95% du RNB. La marge laissée sous le plafond des paiements du cadre financier pour 2008 dépasse ainsi les 10 milliards EUR.

En ce qui concerne les crédits d'engagement, le Parlement a amplement critiqué les coupes sombres opérées par le Conseil notamment concernant les programmes adoptés en codécision avec le Parlement européen. C'est la raison pour laquelle, il **rétablit en 1^{ère} lecture, la plupart des crédits supprimés par le Conseil** et augmente les crédits d'engagement pour un certain nombre de priorités politiques, ce qui donne un montant cumulé de 129,688 milliards EUR (soit 1,2 milliards de plus que le Conseil).

En ce qui concerne les crédits de paiement, le Parlement estime que le taux de 0,95% du RNB de l'UE n'est pas suffisant pour faire front aux défis politiques de l'UE. Il s'insurge tout particulièrement contre la décision du Conseil de réduire de plus de 1 milliard EUR les paiements des rubriques 1a et 1b destinés à des programmes identifiés comme prioritaires dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Le Parlement porte ainsi à **0,99%** le taux du RNB pour les crédits de paiements en concentrant les augmentations budgétaires sur les priorités de Lisbonne et sur les programmes qui affichent des niveaux d'engagements restant à liquider (RAL) très importants. Le Parlement fixe ainsi à 124,2 milliards EUR le montant des crédits de paiements (soit 4,79 milliards de plus que le Conseil).

Par ailleurs, le Parlement se félicite, comme sa commission des budgets, de la proposition de la Commission de garantir un financement adéquat pour **GALILEO** et pour **l'Institut européen de technologie (IET)**. En ce qui concerne l'IET, le Parlement estime que les crédits devraient être budgétisés dans le domaine politique "08 recherche". Il rappelle que les crédits destinés à GALILEO et à l'IET ont été placés dans une réserve mais n'ont pas été réduits par le Conseil dans son PB. Il propose toutefois des amendements budgétaires pour GALILEO et l'IET dès la 1^{ère} lecture afin que les crédits définitifs du budget 2008 soient subordonnés à un accord satisfaisant sur la révision proposée du cadre financier (se reporter à la fiche de procédure [ACI/2007/2213](#)).

Dans la foulée, le Parlement **approuve la lettre rectificative à l'avant-projet de budget 2008** (LRS 1 /2008), en particulier les augmentations de crédits proposées pour le Kosovo (120 Mios EUR) et la Palestine (142 Mios EUR), représentant un total de 262 Mios EUR par rapport aux chiffres de l'APB.

Les autres grands points de la résolution budgétaire peuvent se résumer comme suit :

« **Un budget axé sur les résultats - s'appuyer sur la concertation en 1^{ère} lecture** » : le Parlement se félicite des déclarations communes adoptées par le Parlement et le Conseil lors de la concertation budgétaire (voir résumé du projet de budget sur la présente fiche de procédure) et souhaite, dans ce

contexte, que les programmes opérationnels relevant des Fonds structurels, du Fonds de cohésion et du développement rural fassent l'objet d'une approbation plus rapide par la Commission, en sorte que les crédits opérationnels puissent être utilisés. Il faut notamment que des progrès rapides soient accomplis dans ce domaine par la Commission, raison pour laquelle il place certains coûts administratifs de la Commission dans une réserve afin de la forcer à réagir. En fonction du rythme d'approbation des **programmes opérationnels**, ces fonds seraient libérés. Parallèlement, un montant de 49 Mios EUR a également été mis en réserve dans l'attente de l'engagement de la Commission d'effectuer, avant le 30 avril 2008, une étude sur la mise en œuvre de la gestion par activité (GPA) du budget.

En ce qui concerne les **agences décentralisées**, le Parlement a rétabli les niveaux de l'APB sauf pour l'agence FRONTEX pour laquelle une augmentation de 30 Mios EUR est proposée et, pour l'Agence européenne pour l'environnement dont les crédits sont légèrement augmentés également. Pour ce qui est des **agences exécutives**, le Parlement rappelle qu'elles ne sauraient conduire à une augmentation des coûts administratifs pris dans leur ensemble. C'est pourquoi, toute proposition relative à la création d'une nouvelle agence ou toute extension d'agence devra dorénavant s'appuyer sur une analyse détaillée des coûts et avantages. À la lumière d'un amendement PPE-DE approuvé en Plénière, le Parlement demande en outre que, pour créer les entreprises communes ainsi que la nouvelle agence décentralisée pour la coopération des régulateurs de l'énergie ([COD/2007/0197](#)), la procédure prévue au point 47 de l'accord interinstitutionnel sur l'amélioration de la procédure budgétaire soit activée.

Par ailleurs, le Parlement rappelle que, conformément au règlement financier, les États membres se sont engagés "à établir chaque année, au niveau national approprié, un récapitulatif des contrôles des comptes et des déclarations disponibles". Or, seul un nombre limité d'États membres respectent à ce jour ces dispositions. Il demande dès lors à la Commission de tenir le Parlement informé de cette situation et rappelle aux États membres qu'ils sont tenus de se conformer aux dispositions du règlement financier révisé, sur lequel ils ont tout récemment marqué leur accord. Enfin, le Parlement exige de la Commission qu'elle **applique pleinement le règlement n° 1/1958 du Conseil** portant fixation du **régime linguistique** des Communautés et rejette en conséquence, comme n'étant pas valables, les arguments financiers avancés pour s'en écarter, étant donné qu'ils n'ont pas été présentés dans le cadre de la procédure budgétaire.

Questions spécifiques – analyse par rubrique budgétaire : conformément aux grandes lignes ci-avant exposées, le Parlement a confirmé, en Plénière, les montants des différentes rubriques budgétaires établies en commission au fond. Celles-ci se déclinent comme suit :

- **rubrique 1a "Compétitivité pour la croissance et l'emploi"** (10,34 milliards EUR en engagements): le Parlement rejette les réductions de crédits d'engagement et de paiement effectuées par le Conseil en 1^{ère} lecture et rétablit les crédits supprimés. Il propose des augmentations sur plusieurs lignes qui constituent des priorités politiques pour le Parlement ainsi qu'un certain nombre de projets pilotes et actions préparatoires, conformément à ses prérogatives budgétaires ;
- **rubrique 1b "Cohésion pour la croissance et l'emploi"** (46,87 milliards EUR en engagements) : le Parlement déplore les réductions de crédits de paiement opérées par le Conseil en 1^{ère} lecture et rétablit l'ensemble des crédits supprimés. Il propose, en Plénière, des augmentations pour **quelque 2 milliards EUR** en crédits de paiement sur les lignes dont les RAL sont restés à un niveau élevé au cours des dernières années. Par ailleurs, le Parlement demande à être informé sur un certain nombre de projet PIC (programme d'innovation communautaire) ainsi que sur les résultats des négociations entre la BEI et la Commission sur la coopération conjointe pour la mise en œuvre de l'instrument de garantie des prêts en faveur de projets relevant du RTE dans le domaine des transports. La Plénière s'attend en outre à des crédits supplémentaires en 2008 pour couvrir les nouveaux besoins de l'**ASEM** (Agence européenne pour la sécurité maritime) ;
- **rubrique 2 "Conservation et gestion des ressources naturelles"** (56,38 milliards EUR en engagements) : le Parlement s'oppose énergiquement aux réductions de crédits « aveugles » proposées par le Conseil sur de nombreuses lignes relevant de cette rubrique et rétablit les montants

de l'avant-projet de la Commission pour un nombre important de lignes (même si le Conseil aura le dernier mot sur ces lignes qui concernent des dépenses obligatoires). Il s'inquiète de la lenteur de l'adoption des programmes opérationnels concernant le pilier "développement rural" de la PAC, qui constitue une priorité de longue date pour le Parlement. Parallèlement, il souligne la nécessité d'accélérer la procédure d'élaboration des programmes nationaux spéciaux pour la reprise des cultures et la production animale dans les zones touchées par des incendies et d'autres formes de catastrophes naturelles. Pour le Parlement, ces programmes devraient être financés à partir du fonds FEADER ;

- **rubrique 3a "Liberté, sécurité et justice"** (728 Mios EUR en engagements) : le Parlement inscrit en réserve les crédits afférents au « Fonds pour le retour » dans l'attente de l'adoption de la base juridique. Il en va de même en ce qui concerne la lutte contre la criminalité. Face à l'importance cruciale de l'agence FRONTEX en matière de surveillance de l'immigration illégale, le Parlement demande des informations supplémentaires sur ses tâches et espère que les États membres tiendront leurs promesses et soutiendront cette agence en la dotant efficacement en termes de ressources humaines (70 Mios EUR seraient ainsi consacrés à cette Agence) ;
- **rubrique 3b "Citoyenneté"** (614 Mios EUR en engagements) : une fois de plus, le Parlement déplore les coupes sombres opérées par le Conseil dans cette rubrique, coupes qui affecteraient des programmes comme Culture 2007, Media 2007 et Jeunesse en action. Il rétablit les montants proposés dans l'APB et propose des crédits supplémentaires pour un certain nombre de projets pilotes et d'actions préparatoires nouveaux. Il attire l'attention sur le fait que les crédits destinés à la campagne d'information et de prévention HELP prendront fin en 2008, et attend de la Commission qu'elle soumette une initiative de suivi. Il soutient également, dans le cadre de l'instrument financier pour la protection civile, la mise en place d'une capacité complémentaire sous la forme d'une **force d'alerte** pour faire face à des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme en cas d'actes terroristes ou d'accidents. Le Parlement demande encore : i) un soutien majeur pour améliorer les capacités d'hébergement des réfugiés; ii) un soutien renforcé aux groupes moins bien représentés de la société civile en demandant un renforcement des dotations des ONG qui luttent pour combattre les discriminations ; iii) un soutien nouveau (alloué sur des crédits prévus pour l'information) en vue de mieux informer certaines minorités parlementaires;
- **rubrique 4 "L'UE en tant que partenaire mondial"** (7,2 milliards EUR en engagements) : le Parlement approuve les augmentations proposées dans la LRS 1/2008 pour le Kosovo et la Palestine, en allant au-delà du montant proposé par la Commission. Le Parlement demande ainsi que **10 Mios EUR de plus** soient prévus tant pour le Kosovo que pour la Palestine (soit +20 Mios EUR) à concurrence du plafond du cadre financier. Il rétablit également les montants de l'APB en ce qui concerne la réserve d'aide d'urgence mais réduit les dépenses afférentes à la PESC de 40 Mios EUR pour les ramener au niveau du budget 2007. Il demande, dans la foulée, la **mobilisation de l'instrument de flexibilité à hauteur d'un total de 87 Mios EUR pour les dépenses afférentes à la PESC et à d'autres priorités, y compris le Kosovo et la Palestine**. Á la lumière d'un amendement approuvé en Plénière, le Parlement s'est plu à rappeler que le respect des droits de l'homme devait être une condition *sine qua non* de l'octroi de fonds de l'Union à des pays tiers. Il réitère sa également position selon laquelle la rubrique 4 est systématiquement sous-dotée. Il propose également de créer une ligne budgétaire séparée pour le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, afin d'améliorer la transparence et de garantir le financement nécessaire tant pour le Fonds mondial de la santé ainsi que pour les autres priorités en matière de santé;
- **rubrique 5 "Administration"** : le Parlement déplore les inefficacités inhérentes à un système de concours qui laisserait les "candidats retenus" languir sur une liste de réserve pendant des années sans aucune garantie de se voir offrir un poste. Pour le Parlement, cette approche contribue à abaisser le niveau moyen des fonctionnaires de l'UE, les meilleurs candidats finissant par chercher un emploi ailleurs. Il faut donc que la Commission s'engage sérieusement à réexaminer cette question et propose une ventilation détaillée du personnel par catégorie et par direction générale avec indication de l'évolution prévue pour les années à venir. Parallèlement, le Parlement rétablit les montants de l'APB pour ce qui est des crédits et des tableaux des effectifs de la rubrique 5 sur

lesquels le Conseil a opéré des réductions. Il inscrit 49 Mios EUR en réserve dans l'attente de la communication de l'étude susmentionnée et de l'analyse des recrutements de fonctionnaires des nouveaux États membres. Il demande en outre que les évaluations d'impact soient mises à disposition dans toutes les langues de l'Union, sachant que ces documents constituent des instruments permettant de mieux légiférer.

En ce qui concerne, enfin, les projets pilotes, le Parlement a adopté une série de projets innovants et d'actions préparatoires destinés à renforcer la capacité de l'Union à répondre aux besoins réels de ses citoyens.